



DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE
CCHF
Présentation
28/02/2019

REDYNAMISATION DES CENTRE-VILLES ET CENTRE- BOURGS

www.hautsdefrance.fr

Redynamisons
nos centre-villes
et centre-bourgs !



Région
Hauts-de-France

Conditions d'éligibilité

la délibération du Conseil Régional du 31/01/2019 :



DEUX CONDITIONS :

1.1. Exercer des fonctions de centralités.

- Les communes reconnues comme pôle de service supérieur ou intermédiaire au sens de l'Insee. BERGUES, HONDSCHOOOTE, WATTEN, WORMHOUT
- Les communes qui jouent un rôle structurant au regard de l'armature locale. BOLLEZEELE, ESQUELBECQ

1.2. Présenter une dégradation de la situation du centre-ville ou du centre-bourg, et en particulier de la situation commerciale. (pour rappel l'étude stratégique a révélé un taux de vacance commerciale de 7 % en moyenne (nationale : 11 %))



**L'ELIGIBILITE D'UN DOSSIER NE GARANTIT PAS L'ACCORD
DE SUBVENTION**

Conditions d'éligibilité

la délibération du Conseil Régional du 31/01/2019 :



PRINCIPES GENERAUX:

les communes qui :

- Mènent une politique volontariste de soutien aux TPE artisanales et commerciales en facilitant le maintien et l'installation de commerces et en y développant de nouveaux modèles d'organisation de l'offre commerciale.
 - Démontrent une volonté de maîtriser le développement de l'offre commerciale en périphérie.
 - Portent une approche intégrée et globale au service de la redynamisation commerciale, prenant en compte l'ensemble des causes du déficit d'attractivité du centre-ville ou du centre-bourg : déficit d'attractivité résidentielle, d'attractivité économique et d'attractivité commerciale, prise en compte de la place de l'habitant dans la ville et dans les lieux où se crée du lien social entre les habitants.
- Le soutien de l'intercommunalité sera un atout pour la réussite des projets.

Conditions d'éligibilité

la délibération du Conseil Régional du 31/01/2019



DEUX OPTIONS:

- **Option 1 : Aide à la mise en oeuvre.** Si la commune a déjà défini son projet global, elle pourra directement être accompagnée sur la mise en oeuvre de projets opérationnels.

EXEMPLE :

- L'acquisition et l'aménagement de locaux vacants en vue de la re-crédation d'activités,
- la création d'accès indépendants pour les logements situés au-dessus des commerces, la création de halles couvertes, l'aménagement de boutiques éphémères ou à l'essai, l'aménagement d'équipements spécifiques pour les marchés itinérants, la création de conciergerie, la requalification des espaces publics stratégiques, le soutien à la modernisation des systèmes de gestion du stationnement, la création d'espaces de co-working et de tiers-lieu, la création de parcours marchands sur le centre et reliés à la périphérie...

Conditions d'éligibilité

la délibération du Conseil Régional du 31/01/2019 :



Option 2 : définition des besoins d'appui et des modalités à mettre en oeuvre et mobilisation d'expertises ciblées.

Ces expertises ciblées permettront :

- L'identification du/des site(s) stratégique(s) pour la reconquête de l'attractivité ;
- La priorisation des actions envisagées selon leur effet d'entraînement sur le plan d'ensemble ;
- Le repérage des outils et acteurs impliqués dans la réussite de chaque action ;
- L'identification des conditions de faisabilité des actions envisagées : expertise économique, juridique, aide à la définition de maîtrises d'ouvrage, modalités de participation des habitants, aide à la mise en place d'outils du type des Opérations de Revitalisation de Territoire (ORT) créées par la loi ELAN ;
- Les modalités de pilotage et d'animation de la démarche ;

Sélection des candidatures en mai

▶ Le dossier (accompagné de la délibération afférente ou du projet de délibération) est à renvoyer par courrier ou par courriel **avant le vendredi 29 mars 2019**

▶ aux adresses suivantes:

▶ **centresvillescentresbourgs@hautsdefrance.fr** ou

▶ **Monsieur le Président**

▶ **Région Hauts-de-France**

▶ **151, avenue du Président Hoover**

▶ **59555 Lille Cedex**

▶ **Pour tout renseignement : 03 23 26 20 01**

Contacts



Siège de la CCHF :
468 rue de la couronne de
Bierne- 59380 BERGUES

Lynda Maréchal

Chargée de mission
optimisation de recettes

Tel : 03.28.29.09.99

lynda.marechal@cchf.fr

Siège de la CCHF :
468 rue de la couronne de
Bierne- 59380 BERGUES

Pierre-Marie SIMON

Animateur LEADER

Tél : 03 28 68 16 44

: 06 07 39 87 91

pierremarie.simon@cchf.fr

Siège de la CCHF :
468 rue de la couronne de
Bierne- 59380 BERGUES

Béatrice Benoit – Directrice développement
économique / Sarah Dormigny gestionnaire

Tél : 03.28.68.70.53

beatrice.benoit@cchf.fr

sarah.dormigny@cchf.fr

Mathilde Decoene-Carpentier animatrice
commerce de proximité

Tél fixe : 03 28 22 57 26

Tél portable : 07 72 44 16 37

mathilde.decoene@cchf.fr